# Saison 2024-2025 Saison 2024-2025 REAL AD LERENT





# "NOUS REMERCIONS DEUX DE NOS SALARIÉS EN PARTANCE POUR UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE"

Pour les abonnés de la revue, vous avez pu lire dans le dernier numéro que nous remercions deux de nos salariés en partance pour une retraite bien méritée!

Mme BARITAUD Marielle est arrivée comme saisonnière à l'été 2007, baptisée « guichette » à l'époque, ses missions seront variées : saisies des différents carnets de prélèvement, suivi des procédures police, relation avec les assurances pour les contentieux « petit gibier ». Elle œuvra aussi auprès du pôle « formation permis de chasser » où elle devait enregistrer les dossiers des futurs candidats et par la suite les convoquer aux formations.

M. PERROT Marc, finistérien d'origine, est arrivé en 1989 en Charente-Maritime pour être technicien de secteur et en charge de la moitié du département. En 2018, il prendra en charge le pôle « petit gibier et ESOD », œuvrant pour le renouveau du petit gibier.

La FDC17 souhaite une belle et heureuse retraite à ces deux salariés qui se sont engagés depuis l'aube à la promotion de la chasse.





#### DÉPARTS EN RETRAITE

HOMMAGE

RECYCLAGE CARTOUCHES

RÉORGANISATION

CHASSE DU SANGLIER

#### HOMMAGE

Le 14 février dernier, nous apprenions avec tristesse le **décès de notre comptable, Mme Drouard Nathalie.** Nathalie était dévouée et investie dans ses missions. Nos pensées vont à sa famille.



# RECYCLAGE DES

Le partenariat entre ECOLOGIC et la FDC17 continue!

Vous pouvez venir déposer vos cartouches de fusil au siège de la Fédération aux horaires d'ouverture ou vous rapprochez de vos ball-traps habituels. Les douilles et les bourres seront broyées afin de séparer la partie métallique de la partie plastique et les différents matériaux seront recyclés pour la fabrication de nouveaux produits.

Pour vos cartouches de carabine, n'oubliez pas que les Dianes de Charente-Maritime récupèrent les douilles afin de reverser l'argent à l'association de lutte contre le cancer.



## RÉORGANISATION DES SERVICES

Le conseil d'administration de la FDC17 a fait un choix responsable en ne remplaçant pas ces deux départs à la retraite. La baisse du nombre de chasseurs, la part importante du coût des dégâts grands gibiers et les charges de fonctionnement sont des éléments qui ont orienté notre choix afin de garantir la pérennité de notre structure. Nous gardons aussi à l'esprit que notre fédération doit rester un modèle et un acteur indispensable auprès de nos partenaires départementaux et nationaux.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil d'Administration a validé une nouvelle réorganisation pour les services de la FDC17. Le principal changement réside par la suppression du technicien référent de chaque secteur de gestion, qui est désormais remplacé par une répartition par pôle technique. Cette nouvelle organisation nous permettra de répondre de manière plus précise et technique à la demande de l'adhérent. Géographiquement, les secteurs de gestion existent toujours et vous avez toujours un administrateur de secteur à votre écoute. En fonction des demandes, le secrétariat de la FDC17 et les techniciens que vous aviez l'habitude de contacter pourront ainsi vous orienter vers le bon interlocuteur.

La nouvelle organisation se présente de la manière suivante :

- Pôle direction: Caroline BOURNEL et Cyril RÉTAUD. Le pôle direction est chargé d'assurer le fonctionnement et le développement des activités de la FDC17, dans le cadre des orientations politiques définies par le conseil d'administration. Il coordonne le travail des services administratifs et techniques. La directrice est en charge du service administratif et communication. Le directeur technique coordonne les actions du service technique. Les deux directeurs sont les collaborateurs directs du Président et du Conseil d'Administration pour mener à bien leurs différentes missions.
- Pôle grand gibier et dégâts: David MARC, Gwenaël POURCEL et François RODRIGUEZ. Le pôle est chargé d'assurer le suivi des populations de grands gibiers, la mise en œuvre et la gestion des plans de chasse, le suivi des dossiers d'indemnisation de dégâts et de prévention.
- Pôle petit gibier/ESOD : Cyril RÉTAUD, Anthony GOUINEAU, Sylvain MARCILLE et Julien RENAUD. Le pôle est chargé d'assurer le suivi des populations de petit gibier (comptages lièvres, faisans...), les plans de gestion « petit gibier » et le dossier ESOD.
- Pôle territoire: Sylvain MARCILLE et David PICARD. Le pôle est chargé d'assurer le suivi et l'instruction des dossiers concernant tous les types de territoires (ACCA, AICA, Privé...), demandes d'oppositions, changements de réserves, création AICA Fusion/Union..., cartographie.
- Pôle migrateurs et zones humides: Jérôme MERY et Olivier PRAUD. Le pôle est chargé d'assurer le suivi sur l'avifaune migratrice (comptages, baguages...), mares de tonne, participe à la concertation sur la gestion des niveaux d'eau, installations de chasse (tonnes et palombières).
- Pôle sanitaire: Anthony GOUINEAU et François RODRIGUEZ. Le pôle est chargé d'assurer le suivi du réseau SAGIR sur la totalité du département. La FDC17 travaille en étroite collaboration avec l'OFB et la DDPP.
- Pôle communication: Tonya BOIS et Gwenaël POURCEL. Le pôle assure la gestion et le suivi du site internet et des réseaux sociaux, prépare et participe aux évènements et manifestations comme l'assemblée générale fédérale, la Fête de la Chasse à Saint-Hilaire, l'opération J'aime la Nature Propre, la fête de la terre... Il est en charge des relations presse et contribue à la revue régionale. Le pôle a aussi pour mission la création de contenus (vidéo, infographie...)
- Pôle formations: François RODRIGUEZ, Franck THOMAS et Julien RENAUD. Le pôle organise et suit les 12 formations proposées par la FDC17 (préparation à l'examen du permis de chasser, décennale, piégeage...).
- Pôle environnement/biodiversité: Jérôme MERY, Camille LAURENT, Jérôme BUFFETEAU et Olivier PRAUD. Le pôle assure le portage et la participation aux dossiers environnementaux: gestion des espaces naturels, suivis scientifiques, plan de gestion, réserves naturelles, Natura 2000, conservatoire du littoral....
- Pôle surveillance des territoires : Gwenaël POURCEL et Cyril RÉTAUD. Le pôle organise la surveillance des territoires, le suivi des procédures avec les avocats, le relationnel avec les tribunaux, les délégués des procureurs et l'OFB.
- Pôle aménagement du territoire: Franck THOMAS, Julien RENAUD et François RODRIGUEZ. Le pôle assure le suivi des dossiers Agrifaune, des plantations de haies, l'entretien des embases de pylônes, les jachères...
- Pôle La Cabane de Moins: Jérôme BUFFETEAU et Camille LAURENT. Site labellisé Échappées Nature sur la commune de Breuil-Magné, c'est aussi un Espace Naturel Sensible sur lequel une gestion et des suivis sont effectués. Nous vous rappelons que La Cabane de Moins est accessible à tous, nous y faisons des animations natures (scolaires et grand public).
- Pôle patrimoine: Pascal ROBIN et Gaëtan DANIAUD. Entretien du siège social et de La Cabane de Moins. Pascal ROBIN est principalement affecté sur le site de La Cabane de Moins et Gaëtan DANIAUD sur le site du siège social.
- Pôle administratif: Anne-Marie PEROT, Marine POMMIER, Manon DELEZAY et Véronique HENRY. Le service assure la gestion administrative et budgétaire de la fédération avec un détachement par pôle technique. Ce service administratif est coordonné par la directrice Caroline BOURNEL.

### CHASSE DU SANGLIER EN AVIRL ET MAI

Du ler avril au 31 mai, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée que pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, voire en battue à titre exceptionnel, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et dans les conditions fixées par l'arrêté du préfet après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Le bénéficiaire de l'autorisation adresse au préfet avant le ler juillet de la même année le bilan des effectifs prélevés.

À titre exceptionnel pour les battues : une demande d'autorisation préalable est faite 24h à l'avance, avant le jeudi 17h (pour le week-end), par mail via ddtm-rcfs@charente-maritime.gouv.fr et via s.administratif@chasseurs17.com. La demande doit être validée avant la chasse en battue.

